

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION :	À l'école Du Moulin, les intervenants du milieu ont pour mission de favoriser le développement d'êtres humains sensés et sensibles, créatifs et réfléchis qui partageront à leur tour passion et humanité.
NOTRE VISION :	À l'école Du Moulin, nous aspirons à développer une école fondée sur le «ROC» où l'espoir de réussir est permis pour tous nos jeunes apprenants.
NOS VALEURS :	Respect, Ouverture, Collaboration

RÉSUMÉ GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle	Évaluation An 1 2019-2020	Évaluation An 2 2020-2021	Évaluation An 3	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Développer chez l'élève l'appartenance à son école et sa communauté éducative par un environnement stimulant, bienveillant et sécuritaire. Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour chaque élève.	Objectif 1.1 D'ici juin 2022, augmenter de 5% le nombre des élèves de la 3 ^e année à la 6 ^e année qui se sentent en sécurité à l'école.	Le pourcentage d'élèves de la 3 ^e à la 6 ^e année qui se sentent en sécurité à l'école	Situation de départ : 85%	90% Détails Terrain de l'école : 97% Récréations : 89% La cour les journées de classe : 94% Gymnase : 95% Vestiaires : 81% Toilettes : 77% Salle de classe : 97%	Pas de sondage	88% 		Amélioration ↑	Le sondage a été révisé. Les différentes zones ont été sondées individuellement Recommandations : - Les membres du comité Mode de vie poursuivront le travail amorcé afin d'améliorer nos zones de vulnérabilité; - Continuer d'outiller nos élèves afin de les amener à gérer leurs conflits pacifiquement; - Poursuivre le développer des comportements empathiques, bienveillants, d'auto-contrôle et la gestion des émotions en offrant des ateliers d'habiletés sociales et des routines préventives pour certains élèves vulnérables ciblés; - Rendre l'organisation optimale lors des récréations : jeux organisés et permettre du prêt de matériel en tout

<p>Orientation 2 Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.</p>	<p>Objectif 2.1 D'ici juin 2022, réduire de 25%, la proportion des filles qui sont en échec et dont la réussite est à risque en français lecture, 1^{re} année.</p>	<p>Pourcentage des filles à risque ou en échec en lecture (1^{re} année)</p>	<p>17,85%</p>	<p>18,5% 101 : 3/12 102 : 2/9 126 : 0/6</p>	<p>23,5% </p>	<p>18,75% </p>	<p></p>	<p>Aucune amélioration significative →</p>	<p>Aucune modification au plan d'action ne sera apportée pour la prochaine année, car nous souhaitons poursuivre l'implantation des nouvelles pratiques pédagogiques instaurées.</p> <p>5 filles sur 27 au total sont à risque (68% et -) en 1^{re} année régulière.</p> <p>Le groupe 986, sur 7 filles, toutes, 100% sont à risque ou en échec</p> <p>Recommandations : Poursuivre le travail amorcé cette année en CAP sur la lecture.</p>
--	--	--	---------------	---	---	--	--	---	---

<p>Orientation 3</p> <p>Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel en lecture par l'application des stratégies de lecture efficace.</p> <p>Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel dans toutes les composantes de la démarche d'écriture.</p>	<p>Objectif 3.1</p> <p>D'ici juin 2022, augmenter de 1% les taux de réussite de fin d'année des élèves de 2^e et 3^e années du primaire en écriture</p>	<p>Les taux de réussite au sommaire de fin d'année des élèves des 2^e et 3^e années pour la compétence écrire des textes variés</p>	<p>2^e année : 95,08%</p> <p>3^e année : 88,16%</p>	<p>2^e année : 97,3%</p> <p>3^e année : 100%</p> <p>987- 2^e année : 1 élève = 13%</p>	<p>2^e année : 95,08%</p> <p>3^e année : 96,1%</p>	<p>2^e année : 97,5%</p> <p>3^e année : 100%</p>		<p>Amélioration ↑</p> <p>Amélioration ↑</p>	<p>Aucune modification à apporter.</p> <p>Recommandations : Poursuite des pratiques instaurées.</p>
---	--	---	---	--	--	--	--	---	--

Légende : Action requise

À surveiller

En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration

→ : Aucune amélioration significative

↓ : Régression

Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

2.1 Portrait de la situation

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'écoles à élaborer un Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de chaque milieu.

L'actualisation du Plan de lutte est réalisée annuellement et tient compte de la vision et des valeurs énoncées dans le Projet éducatif de l'école.

Ce document, tel que spécifié à l'article 75.1 de la LIP, comporte **neuf éléments obligatoires** soit l'analyse de la situation, les mesures préventives, la collaboration des parents, les modalités pour signaler, les actions à prendre, la confidentialité, les mesures de soutien et d'encadrement, les sanctions disciplinaires et le suivi (pour plus d'information, prière de se référer au [Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école](#)).

Ces éléments sont articulés en fonction de regrouper et de structurer toutes les interventions de prévention, les interventions dirigées et ciblées dans un but commun de contrer l'intimidation et la violence à l'école. Concrètement, notre Plan de lutte comprend les actions mises en place par les membres de l'équipe-école. Son évaluation nous permet donc de juger de son efficacité et d'y apporter des correctifs en vue de son amélioration.

Chaque début d'année, les élèves et leurs parents sont invités à lire le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. Celui-ci est déposé sur le site web de l'école en deux versions (version longue et version abrégée).

En ce qui a trait au protocole d'intervention face aux situations d'intimidation celui-ci est inscrit dans l'agenda de l'élève.

Élément 1 : le portrait de l'intimidation et de la violence dans l'école (analyse de la situation).

Les manifestations les plus fréquentes observées sont les suivantes :

- Les nombreux événements conflictuels ou taquineries observés autant chez les filles que les garçons sont souvent causés par des jeux qui dégénèrent ou par un manque d'autocontrôle remarqué chez certains élèves (pour tous les cycles). Ils surviennent principalement dans la cour d'école et au service de garde.
- Celles-ci se traduisent parfois par des manifestations de violence verbale (insultes, humiliations et exclusions) : Plusieurs situations conflictuelles dans presque tous les degrés, réglées au fur et à mesure dans l'année.
- Manifestation de violence physique : majoritairement des garçons envers d'autres garçons (cour d'école : tirailage et bousculades). Environ 10 situations de violence dans l'année.

Manifestations très faibles :

- Intimidation et cyberintimidation, autant par les filles que par les garçons (manifestations observées principalement chez les élèves du 3^e cycle). : aucun cas

Après avoir analysé la situation d'intimidation dans notre établissement, les priorités d'action sont les suivantes :

- Administrer un sondage annuellement (printemps) aux élèves de la 3^e à la 6^e année afin de connaître leur sentiment de sécurité.
- Continuer d'outiller nos élèves afin de les amener à gérer leurs conflits pacifiquement (rencontres en groupe, en sous-groupes ou en individuel afin de développer les habiletés sociales, jeux dirigés lors des récréations, etc.).
- Poursuivre le développement des comportements empathiques, bienveillants, d'autocontrôle ainsi que la gestion des émotions (colère) en offrant des ateliers d'habiletés sociales et des routines préventives pour certains élèves vulnérables ciblés.
- Continuer à encourager les enfants à dénoncer et à mettre en place de nouveaux moyens pour signaler un conflit et/ou une situation d'intimidation.

Recommandations pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Poursuivre les activités de sensibilisation à l'intimidation à tous les niveaux scolaires.
- Rendre l'organisation davantage optimale lors des récréations.
- Rendre davantage de matériel disponible sur la cour et envisager les zones de jeux en alternance selon les cycles.
- Consigner davantage les situations de violence, de conflit grave pouvant mener éventuellement à de l'intimidation.

Élément 2 : Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence

Après avoir analysé les mesures de prévention dans notre établissement, les priorités d'action sont les suivantes :

- Exercer une gestion de classe efficace qui vise le renforcement de comportements positifs et respectueux (tolérance zéro à toute forme d'intimidation).

- Établir un bon climat scolaire par le développement chez nos élèves de valeurs collectives de bienveillance, d'entraide, de collaboration et d'ouverture.
- Enseigner explicitement des bons comportements (ceux attendus) à tous nos élèves.
- Faire respecter le mode de vie avec cohérence par tous les intervenants (retour avec l'élève, interventions, gestes de réparation, communication avec les parents, modalité de suivi, etc.) et des mesures de sécurité (actualisation à chaque année).
- Animer différents programmes en classe liés à la prévention (ex. : Moozoom, Prudence sur le net, conséquences légales).
- Utiliser le protocole d'intervention face aux situations d'intimidation (fiche de signalement, registre confidentiel des signalements et des plaintes), le protocole de gestion de crise et du plan de mesures d'urgence (fiches-résumés des mesures d'urgence) et le protocole concernant l'utilisation de mesures contraignantes.

Recommandations pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Continuer à appliquer les moyens efficaces en place pour favoriser de bons comportements chez nos élèves et pour contrer les situations d'intimidation (ex. : respect du mode de vie, proposer des activités qui visent le développement de compétences personnelles et sociales, dont la résolution de conflits. Promouvoir par différentes activités de sensibilisation l'ouverture à la différence).

Élément 3 : Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Après avoir analysé les mesures visant la collaboration des parents, les priorités d'action sont les suivantes :

- Demander aux parents de lire et de signer les contrats dans l'agenda et dans le mode de vie de l'école.
- Demander aux parents de lire le protocole pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (agenda).
- Transmettre de l'information aux parents concernant des situations vécues par leur enfant et rechercher leur collaboration. Utiliser des moyens de communication efficaces et variés (ex. : rencontres, agenda, courriels, portail, classDojo, appels téléphoniques, etc.).

Recommandations pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Sensibiliser les parents aux termes, concepts et définitions liés à l'intimidation et la violence.
- Faire connaître aux parents les ressources et les partenaires du milieu.
- Faire connaître auprès de nos élèves le code d'éthique d'utilisation des outils technologiques, entre autres le TEAM utilisé par notre Centre de services scolaire.

Éléments 4 à 9

Dès le début de l'année, les enseignantes expliquent aux élèves ce qu'est de l'intimidation et de la violence à l'école. Elles incitent les élèves victimes ou témoins de tout événement susceptible d'être de la violence ou de l'intimidation à leur en faire part le plus rapidement possible (dénonciation). De plus, en cours d'année, les jeunes apprenants sont encouragés régulièrement à se référer à leur titulaire, à leur éducatrice en service de garde ou à l'une des techniciennes en éducation spécialisée lorsqu'une situation survient. Aucune situation n'est banalisée par les membres de l'équipe-école.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence survient, l'intervenante doit en informer la direction rapidement afin qu'elle intervienne avec diligence. L'adulte qui a reçu le signalement analyse les informations relatives à l'événement avec la direction de l'école.

Lorsque l'analyse des faits permet à l'équipe d'établir qu'il y a présence d'intimidation ou qu'il y a eu des gestes de violence, des moyens sont mis en place afin d'aider l'auteur à prendre conscience de ses gestes, pour ensuite adopter des comportements adéquats. Un soutien est assuré à la victime et des mesures de protection sont appliquées. En cas de récidive, la procédure d'intervention se poursuit selon l'ordre établi (paliers 2 et 3 du modèle Ràl).

— Les parents des élèves concernés sont informés promptement par la direction des démarches engagées par l'école pour éviter la récidive (réf. protocole d'intervention).

Selon la gravité du geste posé, le personnel de l'école est également avisé des mesures mises en place afin d'intervenir au besoin.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit que les informations contenues au dossier de l'élève sont confidentielles, notamment celles en lien avec une situation d'intimidation ou de violence. Cela étant, les informations concernant les gestes posés par un élève, les suivis qui ont été faits, l'aide apportée, les sanctions imposées, sont des informations confidentielles. En effet, l'intervention auprès des élèves impliqués (intimidateur, victime, autres acteurs ou témoins) se réalise dans un endroit qui assure la confidentialité.

Il importe de mentionner que les fiches de signalement complétées sont conservées dans le bureau de la direction (réf. : fiche de dénonciation d'une situation de violence).

En terminant, nous pouvons attester sans aucun doute que les moyens mis en place au Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école sont efficaces. En effet, depuis les dernières années, très peu de plaintes ont été colligées dans les fiches de signalement du registre. Nous remarquons que nombre de parents confondent les termes taquinerie, conflit, violence et intimidation. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de les préciser dans tous nos documents d'encadrement officiels.

Toute l'équipe-école travaille quotidiennement à créer un climat sain, stimulant et sécuritaire pour nos jeunes apprenants. Ces derniers sont placés au centre de nos réflexions et de nos actions en matière d'encadrement. Les élèves trouvent ici toute l'aide nécessaire pour développer leur plein potentiel et s'épanouir. À preuve, les résultats aux sondages administrés lors des deux dernières années confirment que nos élèves et le personnel considèrent que les moyens mis en place pour contrer la violence et l'intimidation sont efficaces et contribuent à créer un fort sentiment de sécurité (réf. : projet éducatif).